



Compte-rendu synthétique de la réunion du conseil de direction de l'école doctorale Matisse du 30 mai 2016

Ont assisté à cette réunion (ou ont été représentés ou excusés)

Éric Pottier (représentant l'électronique), Jean-Marc Jézéquel (représentant l'informatique), Florian Méhats (représentant les mathématiques, absent, excusé, représenté par Aziz Belmiloudi), Lotfi Senhadji (représentant le traitement du signal)

Eric Marchand (représentant l'IRISA), Ronan Sauleau (représentant l'IETR, absent, excusé), Nicoletta Tchou (représentant l'IRMAR, absente, excusée), Mireille Garreau (représentant le LTSI)

François Husson (représentant Agrocampus Ouest), Valentin Patilea (représentant l'ENSAI, absent, excusé), Karine Beauchard (représentant l'ENS de Rennes, absente, excusée), Michel Hurfin (représentant l'INRIA), Hervé Folliot (représentant l'INSA de Rennes, absent, excusé, représenté par Olivier Guillou), Jean-François Carpentier (représentant Rennes 1, absent, excusé, représenté par Olivier Dauteuil), Dominique Dehay (représentant Rennes 2, absent, excusé), Bernard Jouga (représentant CentraleSupélec), Christian Person (représentant Telecom Bretagne, absent, excusé)

César Viho (directeur adjoint de l'école doctorale), Jean-Marie Lion (directeur de l'école doctorale)

Ordre du jour

- 1/ Organisation des concours EST, ISA, MAM et TSI et ventilation des contrats MESR
- 2/ Préparation de l'année 2016-2017
- 3/ Informations et questions diverses

1- Organisation des concours EST, ISA, MAM et TSI et ventilation des contrats MESR

Le conseil de direction prend connaissance de la composition des jurys des quatre concours annuels. Il y a soit reconduction à l'identique soit faible variation par rapport à 2015.

Jury EST : Jean-François Héliard (INSA de Rennes), Maryline Héliard (INSA de Rennes), Bernard Jouga (Supélec), Tayeb Mohammed-Brahim (Rennes 1), Luce Morin (INSA de Rennes), Éric Pottier, Ronan Sauleau (Rennes 1), Bernard Uguen (Rennes 1)

Jury ISA : Jean-Louis Pazat (INSA de Rennes), Jean-Marie Bonnin (Telecom Bretagne), Olivier Sentieys (Inria), Benoit Caillaud (Inria), Frédéric Bimbot (CNRS), Bertrand Couasnon (Insa), Olivier Ridoux (Rennes 1), Bruno Arnaldi, (INSA), Jean-Marc Jézéquel (Rennes 1)

Jury MAM : Christophe Dupont (Rennes 1), Olivier Ley (INSA de Rennes), Frank Loray (CNRS), Florian Méhats (Rennes 1), Valérie Monbet (Rennes 1), Bruno Pelletier (Rennes 2), Julien Sebag (Rennes 1), Nicoletta Tchou (Rennes 1), San Vu-Ngoc (Rennes 1)

Jury TSI : Guy Carrault (Rennes 1), Fabrice Wendling (Inserm), Pascal Haigron (Rennes 1), Mireille Garreau (Rennes 1) et Hervé Saint-Jalmes (Rennes 1)

Il est convenu de conserver le calendrier et la procédure des années précédentes avec un retour des résultats des jurys au plus tard la veille du conseil de l'ED qui est fixé au 8 juillet.

Cette année l'école doctorale devrait bénéficier de 22 contrats MESR classiques de Rennes 1 (18 ordinaires et 4 politique scientifique Rennes 1) et 2 contrats MESR classiques de l'INSA.

Il a été convenu de traiter de façon mutualisée suivant les règles de répartition désormais classiques (HDR poids 50%, soutenances les 4 dernières années poids 25 %, répartition de l'année dernière poids 25%) et correctif avec le delta de l'année dernière (un delta positif correspond à un excédent obtenu l'année dernière par rapport au calcul théorique, un delta négatif correspond à un déficit).

Il y a donc 24 contrats MESR classiques mutualisés. Mais la répartition se fera sur la base de 22,5 car les contrats dits « politique scientifique de Rennes 1 » obtenus par Lague et Corpetti (classé 2 par l'IRISA), Kervrann et Le Cunff (unique dossier INRIA), et Sauleau et Alouini (classé 1 par l'IETR) sont considérés comme partagé entre Matisse et SDLM ou VAS. Seul celui obtenu par Bekka (classé 1 par l'IRMAR) est Matisse à 100 %.

L'INSA accorde aussi dans le cadre de l'attribution des allocations directeur, l'équivalent de deux contrats. Comme les années précédentes ces contrats ne rentrent pas en compte de le calcul (Avoine (IRISA) contrat à 100 %, Babel (IRISA) contrat à 50 % et Loison (IETR) contrat à 50%).

L'algorithme de répartition reprend la clé classique (poids de 50 % pour le nombre de HDR, de 25 % pour le nombre de thèses soutenues les 4 dernières années et 25 % pour le nombre de contrats MESR classiques obtenus l'année dernière, ajout/retrait du bonus/malus). Il donne la répartition suivante qui est acceptée par le conseil :

5 contrats MESR pour EST (y compris le 1/2 contrat politique scientifique de Rennes 1 pour Sauleau) (Delta 2016 0,09 (malus pour 2017))

10,5 contrats MESR pour ISA (y compris les 1/2 contrats politique scientifique de Rennes 1 pour Corpetti et Kervrann) (Delta 2016 0,06 (malus pour 2017))

5,5 contrats MESR pour MAM (y compris le contrat politique scientifique de Rennes 1 pour Bekka) (Delta 2016 -0,32 (bonus pour 2017))

1,5 contrats MESR pour TSI (Delta 2016 0,16 (malus pour 2017))

2- Préparation de l'année 2016-2017

Il s'agit d'une année de transition avec la mise en place progressive de l'ED MathSTIC qui devrait débiter au 1er septembre 2017. Nous devons dès le 1er septembre 2016 adapter notre fonctionnement au cadre fixé par l'arrêté doctorat du 25 mai 2016. C'est pourquoi il est proposé de conserver le cap des années précédentes et de reconduire les mêmes actions qu'en 2015-2016 :

Le programme prévisionnel proposé reprend donc celui de cette année à savoir :

- 46 heures de cours dont 15h de compléments Matisse-IRMAR, 12h de compléments Matisse-IRISA-INRIA, 9h de compléments en didactique pour l'enseignement supérieur en maths et STIC, 6h de compléments en conception de documents scientifiques en LaTeX
- JNRDM, Journées IRISA/INRIA, LTSI, IETR, Journées Louis Antoine, Associations Doctorants (Addi, Nicomaque...), Doctoriales, cours du Cirefe...
- Mobilités

3- Informations et questions diverses

Le conseil de direction échange sur le nouvel arrêté doctorat du 25 mai 2016. Il ressort en particulier de la discussion des avis partagés sur l'apparition de la convention spécifique à chaque doctorant et qui sera annexée à la charte des thèses. Les nouvelles règles relatives au jury de soutenance sont évoquées :

- nécessité d'un jury de thèse dont la composition assure une représentation équilibrée des femmes et des hommes (ce qui était une pratique déjà développée au sein de l'école doctorale) ;
- non participation de la direction de thèse à la décision du jury.

Il est aussi souligné que la nécessité de prendre des rapporteurs en dehors de l'école doctorale (c'était déjà le cas avec l'arrêté de 2006) est une contrainte qui est renforcée par le changement de périmètre géographique de Matisse qui sera intégrée à l'ED MathSTIC, bi-régionale.

Le calendrier de mise en place des nouvelles formations doctorales :

- 1er septembre 2016 : entrée en application du nouvel arrêté doctorat
- Février 2017 : mise en place d'Améthis V3 à l'échelle de l'UBL
- 1er septembre 2017 : début officiel des onze nouvelles ED

Le HCERES devrait bientôt envoyer le rapport d'évaluation du projet MathSTIC (autour de la mi-juin, peut-être avant).

César Viho qui prend la direction de l'ED au 1er septembre a candidaté pour prendre la direction de MathSTIC. Une personne est recherchée pour occuper la direction adjointe de Matisse dès le 1er septembre 2016, la direction et la direction adjointe du pôle rennais de MathSTIC au 1^{er} septembre 2017. Des discussions sont en cours avec deux membres du conseil qui pourraient accepter de postuler.

Prochain conseil de l'ED Matisse : le 8 juillet 2016 à 14h